

Règlement de la couverture des élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai 2019

1. Principes généraux

Le CSA prévoit que le dispositif électoral doit préciser un ensemble d'éléments qui recouvrent plusieurs principes.

1.1 L'équilibre et la représentativité des différentes tendances et les limitations dans les interventions des candidats et des militants.

Il s'agit de s'assurer, en période électorale, qu'aucune tendance idéologique, philosophique ou politique ne soit mise en avant plus qu'une autre, sur antenne mais également sur le site internet, dans tous les genres de programmes. Dans les programmes d'information, il s'agit de veiller à ce que les candidats et les militants ne s'expriment que sur le sujet d'actualité dont il est question. Si ce sujet touche aux élections, il faut assurer l'expression équitable de chacune des tendances. À cet égard, une attention particulière doit être également posée vis-à-vis de l'actualité en général. Certains candidats ou militants pourraient en effet profiter d'une actualité particulière, voire créer une actualité, afin d'accéder à l'antenne et ainsi s'assurer une publicité en période électorale (c'est le cas des inaugurations ou des journées portes ouvertes par exemple).

La période de prudence du 26 février au 26 mai 2019 – consignes à la rédaction.

Durant cette période, la plus grande prudence sera observée sur le plan des équilibres politiques. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel recommande aux éditeurs de radio diffusion la plus grande objectivité. Dans ce cadre, les émissions d'information doivent avoir un caractère équilibré et représentatif des différentes tendances.

Les interviews de candidats

S'il n'est pas interdit de faire des interviews de candidats, le CSA recommande « de veiller à limiter la présentation des candidats dans d'autres rôles ou fonctions **aux seules nécessités de l'information** ».

Aussi, chaque journaliste veillera à ne pas interviewer un candidat sur des sujets anecdotiques ou qui ont manifestement un but électoral.

En revanche, il n'est pas interdit d'interviewer un candidat dans le cadre **d'un événement majeur**. Mais dans un souci de pluralisme, il faudra veiller à donner aussi la parole à l'opposition. Enfin, les dossiers chauds qui font débat dans une commune seront traités avec le même souci d'objectivité.

En tout état de cause, il faut éviter que les candidats instrumentalisent la chaîne.

Les images

L'image étant aussi parlante que le texte, il est demandé aux cadres de se montrer eux aussi très prudents. La même consigne de pluralisme s'applique dans les images et dans le choix de celles-ci pour le montage.

- Eviter les gros plans, ne pas focaliser sur l'un ou l'autre candidat
- Préférer plutôt les plans larges ou des images où l'on voit des « grappes » de candidats

La présentation officielle des listes

Un seul reportage par liste est diffusé à partir du début de la campagne. Cette présentation échappe bien sûr aux règles énoncées ci-dessus. Cependant, il ne sera plus diffusé de liste après le samedi 27 avril 2019.

Les présentateurs, animateur, journaliste candidats

Afin de préserver la neutralité de la chaîne et ne pas favoriser un candidat, tout présentateur, animateur ou journaliste qui se porterait candidat sera retiré d'antenne sitôt que la candidature sera déclarée ou connue.

1.2 La participation aux débats et la publicité des listes ne répondant pas aux critères de participation.

Il s'agit de garantir l'accès de l'ensemble des partis en présence aux débats électoraux (à l'exception des partis non-démocratiques). Néanmoins, en fonction du nombre de listes en présence, du nombre de places disponibles pour les débats, mais aussi de la volonté de leur assurer une certaine clarté, des critères objectifs, raisonnables et proportionnés peuvent être adoptés pour déterminer la participation ou non des listes candidates aux débats électoraux. Ces critères de participation doivent être clairement mentionnés dans le dispositif électoral, accessible facilement à tous. Les listes n'ayant pas eu accès aux débats doivent néanmoins faire l'objet d'une couverture certaine, d'une manière ou d'une autre, afin de leur assurer également, et de manière équilibrée, la publicité à laquelle elles ont droit.

Il est aussi nécessaire de mentionner les raisons pour lesquelles ces listes n'ont pu participer aux débats (les critères de participation).

1.3 La parité

Sur l'ensemble des débats diffusés par notélé, les deux genres devront être représentés dans le choix des candidats retenus par chaque liste.

1.4 Litige

En cas de litige le comité d'urgence du Comité de Programmation de notélé statuera.

2. La campagne sur notélé en résumé

2.1 Les élections fédérales

- **Un débat diffusé par les 4 TV hennuyères** mettra en présence les têtes de liste de la circonscription fédérale à savoir la Province de Hainaut.
- **Des duels** avec des candidats de Wallonie Picarde.
- **Des « face à un journaliste »** pour les listes ne rentrant pas dans les conditions de participation aux débats ou aux duels.

2.2 Les élections régionales

- Un **débat** réunissant **les têtes de liste à la région** pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron.
- Un **débat** réunissant **les candidats qui ne sont pas têtes de liste** à la région pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron.
- Des **« Face à l'opinion »** mettant **les têtes de liste à la région** pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron face aux citoyens dans un exercice de démocratie directe.
- **Des « face à un journaliste »** pour les listes ne rentrant pas dans les conditions de participation aux débats.

2.3 Les élections européennes

- Eventuellement, **un débat** mettant en présence les **têtes de liste**. Ce débat serait organisé par les douze télévisions locales.
- Un **débat** avec **les candidats de la Wallonie picarde** est possible pour autant qu'il y ait des représentants issus de la Wallonie picarde sur chaque liste

3. Les élections fédérales

3.1 Un débat enregistré par les 4 TV hennuyères mettra en présence les têtes de liste de la circonscription fédérale à savoir la Province de Hainaut. Ce débat sera organisé par les 4 rédactions et coproduit par les 4 chaînes hennuyères.

Les conditions de participation des listes

les listes complètes se présentant en Hainaut,

le nombre de listes participant aux débats sera limité à 6.

Si plus de six listes répondent aux critères, les six listes seront sélectionnées selon l'ordre de priorité suivants :

- les listes ayant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral,
- à défaut dans 2 de ces 3 assemblées,
- à défaut dans 1 de ces 3 assemblées,
- en cas d'égalité, c'est la liste comportant le plus d'élus sortants au niveau de ces 3 assemblées.

Les thèmes abordés

Le débat portera sur les compétences fédérales.

3.2 Les duels

La rédaction de notélé invitera un candidat de Wallonie picarde par liste à participer à un duel.

Les conditions de participation des listes

Les listes complètes se présentant en Hainaut,

le nombre de listes participant aux débats sera limité à 6.

Si plus de six listes répondent aux critères, les six listes seront sélectionnées selon l'ordre de priorité suivants :

- les listes ayant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral,
- à défaut dans 2 de ces 3 assemblées,
- à défaut dans 1 de ces 3 assemblées,
- en cas d'égalité, c'est la liste comportant le plus d'élus sortants au niveau de ces 3 assemblées.

L'ordre de passage des différentes listes à l'antenne et la désignation des duels seront tirés au sort lors du Comité de programmation d'avril.

3.3 Les « face à un journaliste »

La rédaction de notélé invitera un candidat domicilié en Wallonie picarde par liste ne rentrant pas dans les conditions de participation au débat et/ou aux duels à répondre aux questions d'un journaliste.

Durée : 5'

4. Les élections régionales

4.1 Un débat réunissant les têtes de liste

Un débat réunissant **les têtes de liste** à la région pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron.

Les conditions de participation des listes :

les listes complètes se présentant en Wallonie picarde,

le nombre de listes participant aux débats sera limité à 6.

Si plus de six listes répondent aux critères, les six listes seront sélectionnées selon l'ordre de priorité suivants :

- les listes ayant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral,
- à défaut dans 2 de ces 3 assemblées,
- à défaut dans 1 de ces 3 assemblées,
- en cas d'égalité, c'est la liste comportant le plus d'élus sortants au niveau de ces 3 assemblées.
- Les listes complètes comportant un élu communal de Wallonie picarde.

Les thèmes abordés

Le débat portera sur les compétences de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.2 Un débat avec les candidats de Wallonie picarde

Un **débat** réunissant **les candidats qui ne sont pas têtes de liste** à la région pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron et qui sont domiciliés en Wallonie Picarde.

Les conditions de participation des listes :

les listes complètes se présentant en Wallonie picarde,

le nombre de listes participant aux débats sera limité à 6.

Si plus de six listes répondent aux critères, les six listes seront sélectionnées selon l'ordre de priorité suivants :

- les listes ayant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral,
- à défaut dans 2 de ces 3 assemblées,
- à défaut dans 1 de ces 3 assemblées,
- en cas d'égalité, c'est la liste comportant le plus d'élus sortants au niveau de ces 3 assemblées.
- Les listes complètes comportant un élu communal de Wallonie picarde.

Les thèmes abordés

Le débat portera sur les compétences de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement sur des thématiques plus spécifiques à la Wallonie picarde.

4.3 Les « Face à l'opinion »

Une à une, **les têtes de liste à la région** pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron seront interrogées par les citoyens en direct dans un lieu public de Wallonie Picarde.

Conditions de participation des listes :

les listes complètes se présentant en Wallonie picarde et comportant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, au Parlement fédéral ou d'un conseil communal de Wallonie picarde.

Les journalistes-animateurs veilleront à ce que les messages du public soient équilibrés et contrôleront tout noyautage.

4.4 Les « face à un journaliste »

La rédaction de notélé invitera un candidat domicilié en Wallonie picarde par liste ne rentrant pas dans les conditions de participation aux précités à répondre aux questions d'un journaliste.

Durée : 5'

5. Les élections Européennes

Eventuellement un **débat mettant en présence les têtes de liste**. Ce débat serait organisé par les douze télévisions locales.

Un débat avec les candidats effectifs ou suppléant de la Wallonie picarde, à défaut un candidat hennuyer.

Conditions de participation des listes :

Les listes complètes

le nombre de listes participant aux débats sera limité à 6.

Si plus de six listes répondent aux critères, les six listes seront sélectionnées selon l'ordre de priorité suivants :

- les listes ayant au moins un élu sortant dans les assemblées au niveau de la Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral,
- à défaut dans 2 de ces 3 assemblées,
- à défaut dans 1 de ces 3 assemblées,
- en cas d'égalité, c'est la liste comportant le plus d'élus sortants au niveau de ces 3 assemblées.